Image not found or type unknown

Rétractation à proposition d'embauche avec clause dédit formation

Par **cracounette**, le **02/12/2008** à **14:00**

Bonjour,

j'ai signé un contrat d'embauche comportant une clause dédit formation.
Je dois commencer en janvier par une formation de 6 semaines.
J'ai eu, entre temps, une proposition qui m'intéresse davantage.
En cas de démission auprès de mon 1er employeur, est-il en mesure de me réclamer des domages et intérêts au titre de cette clause? Ou est-ce que le formation doit avoir commencé pour que la clause soit valable?

D'avance merci de votre aide!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés